

## **INSTALLATION DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

Instauré par décret et circulaire en date du 17 juillet 2002, le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance est le lieu unique de concertation des acteurs agissant dans les champs de la prévention de la délinquance d'une part, et de la sécurité d'autre part. Il a notamment pour missions de favoriser l'échange d'informations concernant les attentes de la population ; de dresser le constat des actions de prévention existantes et d'encourager les initiatives en matière de prévention et d'aide aux victimes ; de mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération, de mesures sociales, sanitaires et d'insertion favorisant la prévention de la récidive ; enfin d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre l'exécution et l'évaluation du contrat local de sécurité.

Le CLSPD de l'agglomération dunkerquoise, regroupant toutes les communes de la Communauté urbaine de Dunkerque, est composé d'environ 80 membres, répartis en trois collèges : élus, services de l'Etat, associations et professionnels concernés.

Monsieur Michel Delebarre, Ancien Ministre d'Etat, Député-Maire de Dunkerque et Président de la Communauté urbaine vous informe qu'il sera procédé à l'installation du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance le :

**JEUDI 6 MARS à 18 h 30**  
**COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE**  
**Salle des Commissions 1 et 3**

En présence de Monsieur Ferey, Sous-Préfet de Dunkerque.

**Contact Presse**  
Sophie Schutt  
Tel : 03.28.62.70.97  
Fax : 03.28 .62.70.42  
Email : sophie.schutt@dgl.cc